



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 9 juillet 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 10/07/2007

D - 20070361

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 9 juillet Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, M. Stéphane DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, Mme Anne WALRYCK, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE (*présent jusqu'à 15 h 30*), Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, Mme Michèle DELAUNAY, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC,

Excusés :

Mme Michelle DARCHE, Mme Claude MELLIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jacques COLOMBIER,

***D.G.A.C. Musée d'Aquitaine. Convention de Partenariat entre l'Alliance Française et le Musée d'Aquitaine. Convention de Restauration entre le Musée National du Sport et le Musée d'Aquitaine pour l'Exposition le Rugby c'est un Monde.
Signature. Autorisation***

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Comme nous vous l'avons déjà annoncé lors des derniers Conseils Municipaux, le Musée d'Aquitaine présentera du 5 septembre au 30 décembre 2007, l'exposition « le Rugby c'est un Monde », traitant du phénomène culturel du rugby, en France et dans le Monde.

A cette occasion,

- l'Alliance Française s'est engagée, auprès du Musée d'Aquitaine, à contacter toutes ses institutions situées dans différents pays concernés par la thématique du rugby, afin d'obtenir des prêts d'objets permettant la réalisation de cette exposition.

- Le Musée National du Sport a consenti à prêter au Musée d'Aquitaine une sculpture endommagée, lui appartenant, à la condition que celle-ci soit restaurée au sein du musée par des agents de l'INRAP.

Des conventions stipulant les obligations des différentes parties ont été établies.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ces documents.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 9 juillet 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Dominique DUCASSOU
Adjoint au Maire**

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil municipal du
reçue à la Préfecture de la Gironde le

ci-après dénommée Musée d'Aquitaine,

d'une part,

et l'Alliance Française représentée par Madame Catherine de Labarre – demeurant 126, rue
Abbé de l'Épée – Bordeaux

d'autre part,

PREAMBULE :

Dans le cadre de l'exposition « le Rugby c'est un Monde » traitant du phénomène culturel du rugby en France et dans le Monde, présentée à Bordeaux du 5 septembre au 30 décembre 2007, le Musée d'Aquitaine a convenu de s'associer avec l'Alliance Française dans la recherche de prêts d'objets auprès des différents pays concernés par la thématique du rugby : Nouvelle-Zélande, Australie, Afrique du Sud, Japon, Roumanie, Argentine, Canada, États-Unis, Italie, Irlande, Ecosse, Angleterre et Pays de Galles.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION :

L'Alliance Française, s'engage à contacter pour le Musée d'Aquitaine, toutes les institutions Alliance Française situées dans les pays cités dans le préambule, afin d'obtenir des prêts d'objets permettant la réalisation de l'exposition « Le rugby c'est un monde ».

Le Musée d'Aquitaine devra restituer tous les objets prêtés aux institutions à la fin de l'exposition.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DE LA VILLE DE BORDEAUX (MUSEE D'AQUITAINE) :

Les frais relatifs à l'assurance des œuvres prêtées et à leur convoiement (par envoi postal) seront pris en charge par le Musée d'Aquitaine.

En contrepartie des prêts obtenus, la Ville de Bordeaux (Musée d'Aquitaine) s'engage à :
Mettre gratuitement à la disposition de l'Alliance Française le 4 octobre 2007 de 18h30 à 21h30 le hall du musée pour une réception privée (le nombre de convives ne devra pas dépasser 350, afin que les mesures de sécurité soient respectées).

Mentionner le nom de l'Alliance Française (logo) :

- sur le communiqué de presse annonçant l'exposition «Le rugby c'est un monde»
- sur la signalétique prévue à l'entrée du musée
- sur toutes les affiches de l'exposition
- sur les cartons d'invitation au vernissage de l'exposition

Présenter le partenariat avec l'Alliance Française dans l'introduction de l'exposition

Remettre 10 cartons d'invitation pour l'inauguration de l'exposition (vernissage public) et 10 entrées gratuites que l'Alliance Française pourra distribuer à ses employés.

ARTICLE 3 : COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Les contestations relatives à l'exécution des présentes seront en tant que de besoin, déferées aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 4 : ELECTION DE DOMICILE

Les parties conviennent pour l'exécution des présentes de faire élection de leur domicile à leur siège respectif soit pour :

la Ville de Bordeaux en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland, 33077 Bordeaux Cedex

pour l'Alliance Française, 126, rue Abbé de l'Epée – BORDEAUX

Fait à Bordeaux, le
En quatre exemplaires originaux

Le Maire de la Ville de Bordeaux

P/l'Alliance Française

Alain Juppé

Catherine de Labarre

**CONVENTION DE RESTAURATION D'UNE ŒUVRE
PRETEE PAR LE MUSEE NATIONAL DU SPORT AU MUSEE
D'AQUITAINE
POUR L'EXPOSITION « LE RUGBY C'EST UN MONDE ».**

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du
reçue à la Préfecture de la Gironde le

d'une part,

et,

Le Musée National du Sport (MNS), Etablissement public national créé par décret numéro 2006-254 du 2 mars 2006 publié au JO du 4 mars 2006, domicilié 24, rue du Commandant Guilbaud – 75016 PARIS, représenté par Monsieur Patrick PORTE, son conservateur en chef.

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Le Musée National du Sport (MNS) consent à prêter au Musée d'Aquitaine à partir du 20 mai 2007 et pendant toute la durée de l'exposition « le Rugby c'est un monde » présentée au musée d'Aquitaine du 5 septembre au 30 décembre 2007, la sculpture *Rugbyman* n°inv. : MS 68 (sculpteur : TSIN TSIN) qui doit avant l'exposition être remise en état.

ARTICLE 2 : OBLIGATION DU MUSEE D'AQUITAINE

La sculpture Rugbyman (matière : régule) étant endommagée (l'arrachement de l'alliage au niveau du pied a entraîné une désolidarisation du socle et du personnage), le musée d'Aquitaine s'est engagé auprès du Musée National du Sport à la faire restaurer par les agents de l'INRAP (Institut National de Recherche en Archéologie Préventive) sis 20 cours Pasteur à Bordeaux (conformément à la convention passée avec cet organisme en date du 3 juillet 2006, reçue en Préfecture le 10 juillet 2006).

ARTICLE 3 : ASSURANCE - TRANSPORT

Le DEPOSANT fixe la valeur d'assurance à 2500 euros.

Le montant de l'assurance clou à clou ainsi que les frais de transport aller-retour seront pris en charge par le dépositaire.

ARTICLE 4 : COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Les contestations relatives à l'exécution des présentes seront en tant que de besoin, déferées aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 5 : ELECTION DE DOMICILE

Les parties conviennent pour l'exécution des présentes de faire élection de leur domicile à leur siège respectif soit pour :

La Ville de Bordeaux en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland, 33077 Bordeaux cedex
Le Musée National du Sport (MNS), 24, rue du Commandant Guilbaud – 75016 PARIS,

Fait à Bordeaux, le
en cinq exemplaires,

Pour la Ville de Bordeaux Le Maire	Pour le Musée National du Sport
Alain JUPPE	Patrick PORTE